

# **6**

# **Propositions pour une élection**

**Trazibule – 2015**



# **6 propositions pour une meilleure démocratie.**

## **Présentation : A quoi sert une élection ?**

Logiquement une élection est organisée pour connaître l'avis de tous les participants sur un choix de propositions parmi lesquelles une décision doit être prise.

Le but étant que les structures d'organisation appliquent le choix du plus grand nombre comme étant l'expression du souhait le plus acceptable.

Mais il n'a jamais été démontré par personne que le choix du plus grand nombre était forcément le choix le plus sage, la seule certitude est qu'il est censé engendrer un plus petit nombre de mécontents que les autres choix.

Comment se passe une élection actuellement ? Il est demandé aux électeurs de choisir une option parmi toutes, or cette logique ne nous renseigne pas sur ce qu'ils pensent de toutes les options proposées, mais seulement sur une seule d'entre elles.

Mais vu que le choix est souvent cornélien entre des options voisines, il y a fort à parier que le choix se portera sur l'option qui a le moins de chance d'être refusée, ce qui traduit donc un vote non sincère mais stratégique.

Plus grave encore cette notion de « moins de chance d'être refusée » est issue de sondages ou de médias qui sont soumis à des règles économiques les rendant dépendant des grands groupes financiers et peuvent publier sans aucun contrôle les informations qu'ils jugent utiles à leur commerce.

Même les options initialement proposées sont décidées au sein des groupes politiques en fonction déjà des idées qui font recette dans ces mêmes médias.

Finalement le résultat obtenu est nécessairement celui qui a été programmé, pas les campagnes d'information et les moyens financiers.

Mais si par sursaut démocratique, les votes contredisaient cette incitation, il suffit de quelques tours de sémantique généralisée, l'art de présenter les choses pour les faire accepter, pour appliquer quand même ce qui a été programmé.

C'est d'autant plus facile que l'élection porte en général sur des candidats qui exposent leurs intentions pour solliciter la confiance des électeurs. Comme le scrutin affirme que les électeurs lui font confiance, il peut facilement changer d'avis en expliquant que la réalité des faits lui impose de réaliser autre chose que ce qu'il était annoncé, puisqu'après tout c'est à sa personne qu'a été affirmé la confiance des électeurs.

Résultat avec des moyens financiers, via les médias pour dire ce qu'il faut penser et des sondages pour motiver les citoyens dans quel sens ils doivent voter, il est assez facile de s'approprier les orientations politiques d'un pays.

Conséquence, la plupart des citoyens n'ont plus aucune confiance en ce système de vote et contente de

l'abstention. Et ceux qui espèrent changer ce système en présentant leur candidat, se retrouvent accusés de faire perdre leur propre orientation en créant une division. En votant pour l'idée nouvelle qui ne peut évidemment pas être majoritaire vu son originalité, l'électeur aboutit à priver ceux qui sont proches de ses idées, des voix nécessaires pour être présent au second tour.

Le système est complètement bloqué et interdit tout changement, seule ceux qui sont dans la plus banale tradition quasi centriste ont leur chance, seules des têtes changent mais pas leur politique.

Comment changer cela ?

Commençons par ces 6 propositions

## **1. Vote multi-personnel**

## **2. Discours électoraux contractuels**

## **3. Rythmes électoraux en continu.**

## **4. Circonscription volontaires**

## **5. Extension du droit de vote**

## **6. Anonymat des représentants**

## **1 - Le vote multiple**

D'abord revenir au vrai but de l'élection: « connaître l'avis de tous les participants sur un choix de propositions » donc ne pas demander à chacun sa seule proposition préférée, mais son avis sur toutes les propositions en lice. C'est le vote multi-personnel.

Techniquement, il y a plusieurs solutions, soit la plus simple, dire qu'un scrutin est valable s'il contient au moins trois bulletins différents (s'il y a au moins 5 choix possibles), soit de dire pour chaque choix si c'est OUI, NON ou BOF (à la rigueur), soit en demandant un classement du meilleur au pire, soit affecter une note à chaque choix.

« Oh là là là ! C'est trop compliqué pour le dépouillement ! ». Exact, c'est moins simple, mais au moins on a une réponse plus précise de l'opinion des votants, et quand on voit où en est la fiche de paye des français, je sais qu'on n'a pas peur des logiques complexes ! J'ai d'ailleurs tenu à participer à tous les dépouillements des scrutins actuels pour observer dans la pratique comment un tel dépouillement serait possible.

### **Conséquences ?**

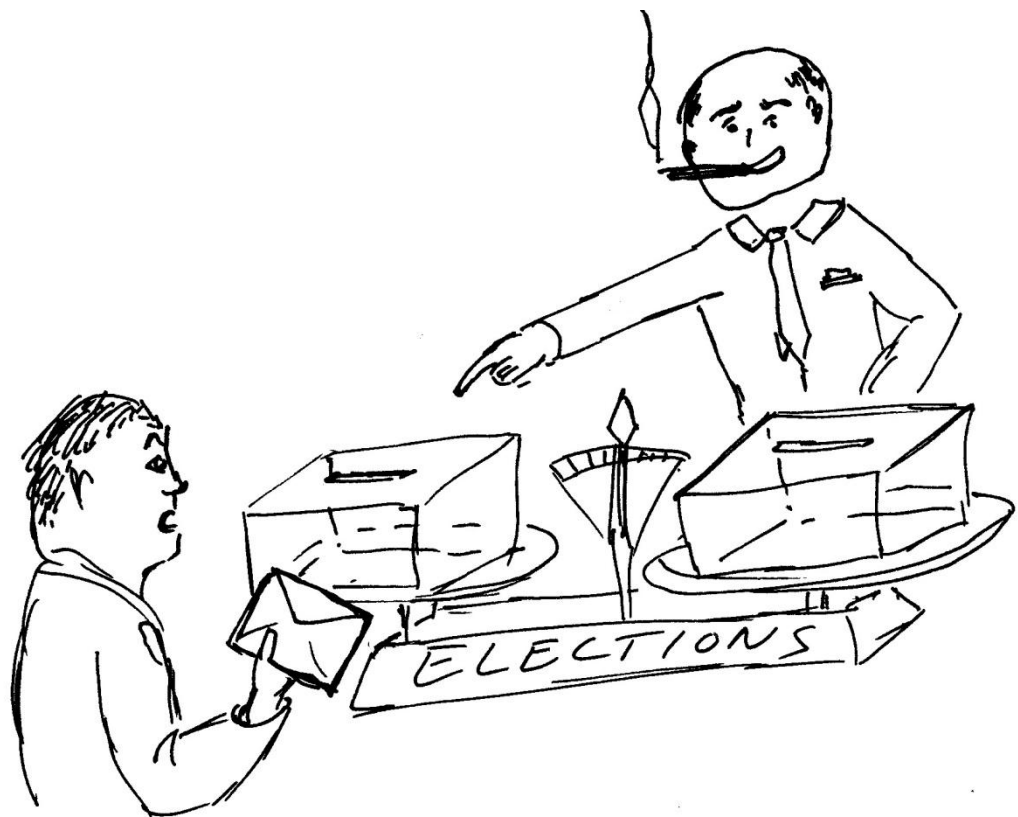
L'option choisie est dotée d'une vraie majorité, pas d'un 50% et des poussières laissant penser qu'une petite moitié des suffrages exprimés est contre ce choix. Par exemple dans le cas du choix de trois bulletins différents, cela revient pour chaque électeur à voter plusieurs fois, celui qui arrivera en tête sera doté d'une majorité réelle plus crédible car il y aura 60 ou 70% des électeurs qui auront mis ce choix parmi ceux de leurs votes.

Ces logiques, ont un autre avantage, le vote stratégique est beaucoup plus difficile, et le scrutin gagne en sincérité.

L'influence médiatique sera tenue de développer d'autres arguments que la simple image de communicant de leur candidat préféré, mais sera conduite à confronter les arguments de tous.

Mais le plus grand avantage est que l'option choisie ne sera pas celle des leaders, qui actuellement se disputent le marché, le choix pour l'un éliminant forcément l'autre, mais celle des rassembleurs qui auront l'avantage d'être présents parmi le plus grand nombre de choix exprimés.

Ce n'est plus celui qui plait le plus, mais celui qui déplaît le moins qui est favorisé. Ceci conduit à rassembler les citoyens plutôt qu'à les diviser. La politique suivie sera ainsi plus proche des envies populaire, et ne consistera plus à défaire ce que l'opposition précédente avait fait.



## **2 - Discours électoraux contractuels.**

Pour moraliser des débats il faudrait une législation sur les discours électoraux.

Les promesses électorales rarement tenues discréditent toute la classe politique, au point même qu'un politicien connu s'est permis de déclarer de façon humoristique que "Les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient".

Il n'y a pas de raison qu'une entreprise puisse être condamnée pour une annonce publicitaire fausse, alors qu'un politicien ne le soit pas, surtout que le préjudice est autrement plus grave, car il touche tous les citoyens alors que la tromperie d'une entreprise ne touchent que ceux qui ont bien voulu être clients.

Donc il faut promulguer cette loi pour éviter les excès constatés :

Tous discours, annonces politiques, ou écrits officiels, sont considérés dorénavant comme des contrats passés entre l'orateur et ses électeurs, en cas de manquement ou de rupture de ces contrats, par exemple en cas de promesse non tenue, ou de mensonge sur des faits vérifiables, l'élu perd son mandat et une nouvelle élection doit être organisée, les électeurs gardant toujours la possibilité, s'ils le désirent, de demander réparation en justice pour raison pour publicité mensongère, ou abus de confiance, et de se faire rembourser les frais occasionnés par le temps perdu et la nouvelle élection.

Suivant les dommages constatés, cette réparation judiciaire pouvant au minimum appliquer les mêmes sanctions qu'en cas de rupture abusive de contrat par une entreprise de



type commerciale ou en cas d'abus de confiance comme pour une profession libérale, avec notamment la responsabilité personnelle des dirigeants."

Ce sera aux acteurs politiques d'annoncer ce qu'ils comptent faire de façon réaliste et de tout faire pour tenir leurs engagements, et qu'il y ait au moins une obligation de moyens vérifiables, faute de pouvoir exiger une obligation de résultat.

Voter pour des projets et non des personnes, des équipes et non des individualités. Anonymat des représentants.



*Elections Européennes*

### **3 - Rythmes électoraux en continu.**

Je suis à chaque fois choqué par le spectacle de ces grandes kermesses électorales où tous ces candidats avides de pouvoir se disputent fébrilement les présences à la télévision pour gagner leur fauteuil dans ce jeu de chaises musicales pour qu'ensuite un silence profond s'installe comme si les électeurs avaient donné leur voix pour mieux avoir le droit de se taire et comme si les élus satisfaits n'avaient plus à régler qu'entre eux et avec discrétion leurs différents choix politiques et législatifs.

Imaginons une autre logique : Chaque élu annonçant son projet et demandant le délai qu'il demande pour le réaliser : « Je demande trois ans pour faire cela ». Si sa proposition convainc, il serait alors élu pour trois années pas une de plus et au terme de ce mandat une élection aura lieu. C'est aux électeurs de décider lequel des candidats, propose ce qui lui convient le mieux dans un délai crédible.

Une chambre des députés ne basculera plus d'un coup lors d'une grande élection mais évoluera peu à peu au fur et à mesure des renouvellements des mandats, il n'y a plus ces retournements spectaculaires qui permet à un groupe de détruire ce que l'autre a construit, mais un ajustement permanent des tendances qui suivent de près ainsi les souhaits populaires. Cette atmosphère d'élections permanentes devait enlever tout cet aspect spectaculaire et clinquant qui dénature le véritable objet d'un vote pour en faire une mise en scène soumise à toutes les opérations de marketing possibles et remettre cette notion de choix dans une pratique normale et quotidienne.

## **4 - Réinventons les circonscriptions.**

Circonscriptions volontaires ou une autre façon de concevoir le découpage électoral

Remarque: J'utilise le terme circonscription dans un sens très large désignant toute zone désignant un représentant élu local de la commune à l'état.

Aujourd'hui chacun est inscrit d'autorité par le politique provisoirement au pouvoir qui du fond de son bureau choisi des limites de circonscriptions pour des raisons plutôt floue et certainement très intéressées. Pourquoi ces limites passent-elles par ici ou par là personne ne le sait, ceux qui les dessinent sont inconnus du public et probablement pas élus eux-mêmes.

Quel que soit ce découpage il existe un problème : si un pays à 49 % des électeurs pour un thème A et 51 % pour le thème B, et si la répartition est parfaite, chaque région fera passer le candidat du thème B, et l'assemblée nationale aura 100% de représentant de ce thème.

La solution serait d'utiliser la proportionnelle, mais si la chambre a bien, dans ce cas, 49% de candidat A et 51 % du candidat B, les électeurs ne savent plus qui est leur candidat, la proximité entre le peuple et ses représentants locaux, est rompue.

La solution que je propose serait une appartenance volontaire à la circonscription de son choix, le découpage n'est plus le fait des autorités mais le résultat des choix individuels des citoyens. (Cela répond au principe constitutionnel proposé par ailleurs sur mon site d'éviter toute discontinuité). Ensuite cela met en « concurrence » les circonscriptions qui se doivent de contenter leurs

électeurs sous peine de les voir aller s'inscrire ailleurs. Une circonscription bien gérée accroît son nombre d'électeurs inscrits. Une circonscription mal gérée peut alors voir sa gestion remplacée lors d'un vote par les électeurs, soit perdre des inscriptions au profit d'une circonscription voisine.

L'éparpillement serait un problème, mais cela peut-être limité par la nécessité de réaliser toutes les procédures administratives dans la circonscription choisie, et d'utiliser ses services. Donc il n'est guère pratique de s'inscrire dans une circonscription lointaine, car dépendre d'une circonscription inclut la nécessité de faire réaliser ses documents administratifs, ses inscriptions scolaires et médicales et toutes autres démarches dans cette circonscription.

Politiquement le cas ci-dessus de 51% et de 49% ne se pose plus car les électeurs auront tendance à s'inscrire par affinité politique dans la limite de l'éloignement acceptable, et chaque circonscription pouvant s'orienter vers une couleur politique pourra permettre à cette couleur d'être représentée au niveau national.

La question des niveaux cantonaux, communaux, etc.... reste en suspend, je pense que ces niveaux doivent dépendre des rôles associés à chacun de ces niveaux. Faut-il refaire tel éclairage public d'une rue est de l'ordre du quartier plus que de la région, inversement construire une grande voie de communication est de l'ordre l'état ou de la région mais aucune commune n'acceptera volontiers de se doter de ce genre de nuisance.

Cela dit je présume que les changements de comportements politiques induits par les autres propositions, feront que cette notion de découpage électoral

comme de parti politique n'auront plus du tout la même acuité.

Il ne s'agit pas d'abandonner l'idée de circonscription, mais de lui donner une valeur démocratique à la place d'être une simple manipulation arithmétique.

Sachant que chacune d'entre elle est gérée par les élus correspondants, la qualité de gestion devient nécessaire pour attirer plus d'inscrits. L'éparpillement ne devrait pas être un problème, vu la nécessité d'y faire les procédures administratives, d'autre part les avantages accordés par telle ou telle circonscription ou sa fiscalité attireraient les inscrits. Cette émulation entre avantages et inconvénient de chaque circonscription les poussera à agir au mieux pour ses citoyens.

Une gestion de circonscription qui saurait réduire les impôts en gardant un bon service public verrait ses inscrits augmenter, celle qui aurait une très mauvaise gestion finirait par disparaître. Il est donc nécessaire aussi de prévoir à partir de combien d'inscrits une circonscription doit être coupée en deux pour que chaque député puisse représenter des nombres voisins d'électeurs, et quel minimum d'électeur doit être pris en compte pour avoir le droit d'envoyer un député à l'assemblée nationale.

Cela passe aussi par des définitions des attributions des différents découpages administratifs. Cela réduirait d'autant les doublons qui surchargent la fiscalité. La notion de circonscription devenant non seulement un cadre électoral mais aussi un niveau administratif bien défini, entre l'état et la région d'un côté, et les mairies et cantons de l'autre. La définition de ces niveaux est encore à réfléchir, tant dans le rôle de chacun que dans leur organisations et leurs rapports respectifs, avec une information publique de ces rôles et de leurs résultats effectifs.

Les élus auront donc deux raisons de satisfaire leurs électeurs sinon soit, ils risquent d'élire un nouveau représentant, soit ils s'en iront voter ailleurs.

La liste des inscrits à toutes les circonscriptions est publiée sur internet et mise à jour en permanence. Chacun peut vérifier à tout moment l'existence de chaque électeur et sa circonscription d'appartenance.

Particularité : une minorité ayant très peu de chance d'être représentée peut se créer une circonscription où viendraient s'inscrire tous ceux qui ont assez de vocation pour s'imposer des démarches administratives compliquées de déplacements gênants.

Le but est d'éviter tous ces charcutages électoraux faussant la représentativité d'un côté, d'imposer une responsabilisation des élus dans leur gestion, mais aussi de permettre l'émergence d'idées nouvelles forcément minoritaires au départ.

Proposition de loi constitutionnelle pour les circonscriptions :

Tout député est élu par les électeurs d'une circonscription électorale dont le nombre ne peut excéder de 1.33 fois la valeur moyenne ni être inférieur à 0.66 fois de cette valeur.

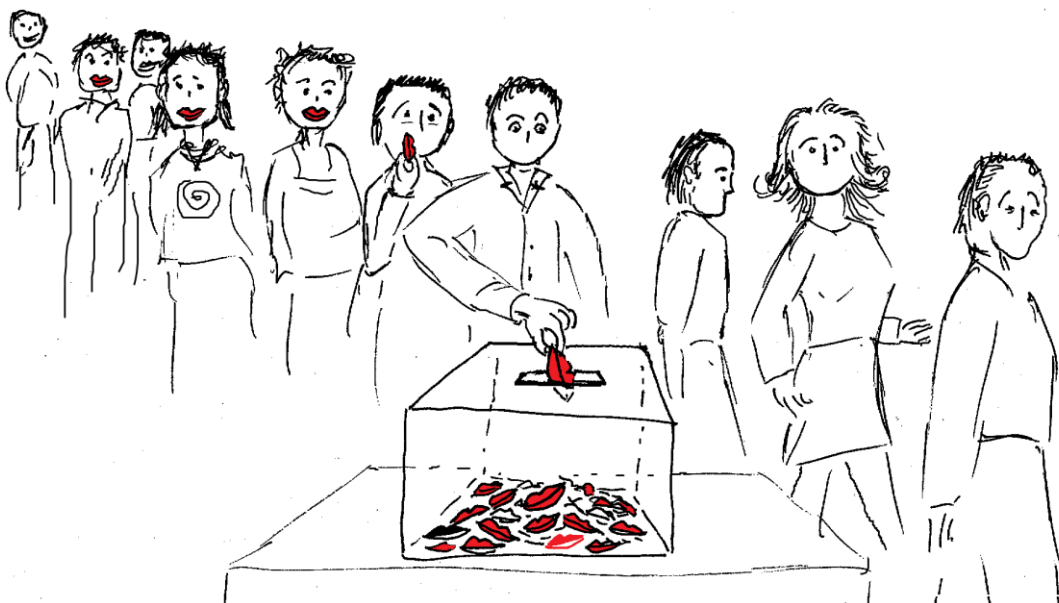
(Cette moyenne est obtenue en divisant le nombre total de citoyens inscrits, par le nombre de députés prévus).

Si une circonscription dépasse son quota d'inscrits (1.33 fois la moyenne) elle doit être divisée en deux, (2 x 0.66) afin d'avoir deux députés, si elle devient

inférieure au quota elle doit fusionner avec la circonscription voisine de plus faible effectif.

Chaque citoyen a le libre choix de s'inscrire dans la circonscription de son choix dans un délai de temps raisonnable, (exemple trois mois pour que le changement soit effectif, un changement ne pouvant être fait qu'une fois par an, dispositions dépendant de lois organisationnelles).

Les services publics et administratifs locaux bénéficient aux inscrits de la circonscription (Exemple les coûts des transports locaux, cantines, crèches, aides sociales ou médicales, fiscalité locale, référendums locaux, etc....) où ils règlent aussi leurs contributions locales.



## **5 - Extension du droit de vote**

Cela paraît logique à certains: Accorder aux gens qui le méritent, plus de droit à la décision qu'aux autres. Mais qui serait assez sage pour affirmer que celui-ci est meilleur que l'autre ? Surtout que ces notions varient suivant des opinions politiques, religieuses ou économiques.

Et ceux qui sont rejetés qu'en fait on ? Ils n'ont pas le droit de s'exprimer ? On les abats sur place ? Donc pour moi c'est NON pas de différentiation: Puisqu'il n'y aura jamais de juge assez compétent et impartial, il n'est possible que de définir un droit égalitaire pour tout le monde.

Et si je trouve scandaleux que l'imbécile du coin dispose du même droit de vote que moi, il ne me reste que les choix soit de le convaincre, soit de l'aider, soit au minimum de voter pour que ma voix annule au moins la sienne.

Entendu en 2009, un ivoirien, Adamo, affirme :

« Quand il y a la guerre, les premières victimes sont les enfants ! Pourquoi les enfants n'ont-ils pas le droit de vote ? » C'est vrai, provoquant oui, mais après tout en quoi le vote des enfants serait moins valable que celui des adultes ? Parce qu'ils sont moins au fait de la politique ? Quand des adultes ivrognes, débiles ou carrément méchants ont le droit de vote ils ne sont pas plus matures que certains enfants.

Souvent même la générosité et l'énergie des enfants est beaucoup plus positive que la plupart des adultes, calculateurs, désabusés ou jaloux de leurs semblables.

Pourquoi vouloir aussi interdire le droit de vote aux étrangers résidant chez nous, sont-ils moins humains ?



Sont-ils incapables de juger des décisions utiles à tous pour mieux vivre ensemble?

Donc le droit de vote devrait être étendu à toute personne capable de comprendre de quel choix il s'agit, quel que soit son âge ou sa situation.

La nationalité, s'acquiert par la capacité à comprendre les bases de la constitution pour s'engager à la suivre, il serait tout à fait envisageable dans cette logique que l'examen de passage permettant d'accorder à l'enfant l'acquisition de cette nationalité, lui accorde de fait ce droit de vote en même que le bénéfice des avantages et l'engagement à remplir les devoirs, indépendamment de tout autre critère d'âge. Le droit de vote n'est plus lié à l'âge mais à une maturité politique minimale. Je connais des enfants de 10 ans bien plus capables de juger de ce qui est bon pour leur avenir mieux que de vieux croutons bornés et égoïstes !

Inversement celui qui ne peut pas lire ou comprendre la constitution n'acquiert ce droit de vote qu'après une dérogation démontrant qu'il en connaît au moins les principes essentiels et s'engage à en appliquer les usages. L'examen d'acquisition de la nationalité ne doit pas être forcément par écrit. Connaître un minimum des lois et usages pour décider de leur évolution me paraît nécessaire.

Ce n'est plus une nationalité acquise par le droit du sang ou le droit du sol mais par le droit de la loi, n'importe quel citoyen dans le monde pourrait déclarer avoir confiance en cette constitution et deviendrait citoyen de celle-ci.

## **6 - Voter pour des idées pas pour des personnes**

Aujourd'hui les votes portent sur des noms de personnalités qui s'engagent à réaliser un programme, parfois juste de vagues intentions. Comme c'est à la personne que l'électeur fait confiance, il est difficile de la révoquer si son action ne correspond pas aux intentions préélectorales affichées.

Il vaudrait mieux choisir avant tout des programmes qui devront ensuite être réalisés par l'équipe la plus compétente plutôt qu'une personnalité aussi bien soit-elle. Je rêve d'un scrutin entre différents choix de décisions possibles (ce qui se passe souvent en Suisse lors des votations populaires) sans qu'un nom de leader soit mentionné.

Si le contrat annoncé n'est pas rempli il est logique alors de pouvoir révoquer cette équipe car elle n'en est que l'exécutant, ce qui est plus délicat si c'est aux personnes que le peuple a fait confiance et non aux idées.

De même je suis choqué de voir personnaliser une loi au nom d'un élu, cette gratification d'ego donne des dérives gênantes, à savoir déjà que l'opposant sera par principe opposé à cette loi qui n'est pas connue comme une loi de la république mais la loi de machin qu'il n'aime pas.

Une loi doit être publique donc anonyme par principe républicain. C'est la loi de tous pas l'œuvre de tartempion. Si la république lui en est reconnaissante il y a d'autres façons plus républicaines de le montrer.

Cette logique entraîne une discipline des journalistes qui doivent distinguer ce que dit par exemple un président en tant que représentant de tous les français de ce qu'il dit en

tant qu'individu citoyen comme les autres. Le président de la république déclare que... ne jamais dire de nom, c'est la fonction qui s'exprime, par contre le citoyen Untel donne son avis c'est l'homme qui s'exprime, quitte à préciser de quelle fonction il est actuellement chargé. Distinguer le rôle de la personne aurait l'avantage de réduire grandement les effets psychologiques désastreux des egos et rivalité individuelles.

## **Conclusions**

Dans l'optique d'améliorer notre fonctionnement républicain ou de proposer une assemblée constituante, je pense que toutes propositions méritent d'être mise en débat, en voici déjà six sur le système de représentativité à propos desquelles vous pourriez donner votre avis.

**[www.trazibule.fr](http://www.trazibule.fr)**

**La démocratie est malade, l'abstention le prouve, une classe politique s'est approprié les rennes de l'état en jouant des médias, des sondages, des systèmes de vote.**

**Dans chaque camp ce sont les mêmes têtes qui en ont fait leur métier parfois sur plusieurs générations, pour agir avec les mêmes principes.**

**La couleur des affiches change mais pas les décisions, il faudra bien un jour commencer de réfléchir sur ce qu'il faudrait changer.**